

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs, tenue à son siège social situé au 55, rue Court, Granby, mardi 24 octobre 2017, à 19 h 30.

**Sont présents, mesdames et messieurs les commissaires :**

Paul Sarrazin	Président
France Choinière	Vice-présidente

Jeannine Barsalou  
Georgette Beauregard Boivin  
Claude Dubois  
Marc Gagnon  
Marilyne Lafrance  
Danny Lamoureux  
Pierre Lavoie  
Claude Nadeau  
Marie Claude Noiseux  
Geneviève Perron  
Serge Poirier

Marie-Josée Cornay	Commissaire-parent au secondaire
Mélanie Huard	Commissaire-parent CCSEHDAA
Suzie Lambert	Commissaire-parent au primaire
Pascal Lavigne	Commissaire-parent

**Sont absents :**

**Sont également présents :**

Eric Racine	Directeur général
Alain Bachand	Directeur général adjoint
Carl Morissette	Directeur général adjoint, services éducatifs
Guy Tardif	Directeur général adjoint, service des technologies de l'information et de l'organisation scolaire
Paule-Andrée Bouvier	Directrice, service des communications et des affaires corporatives et Secrétaire générale par intérim
Mario Beauvais	Directeur, service des ressources matérielles
Anick Hétu	Directrice, service des ressources humaines
Nathalie Paré	Directrice, service des ressources financières
Isabelle Charest	Coordonnatrice, service des communications

**I. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET APPEL NOMINAL**

Monsieur Paul Sarrazin ouvre la séance et constate le quorum. Il nomme Madame Paule-Andrée Bouvier à titre de secrétaire générale de la séance.

20CC1718-032

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Marc Gagnon appuyé par Monsieur Claude Dubois

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

### 3. **MENTION DE FÉLICITATIONS**

20CC1718-033

#### 3.1 **PROJET STAGES INTERNATIONAUX EN COMPTABILITÉ ET COMMERCE - CRIF**

**CONSIDÉRANT** que ce projet permet aux étudiants du programme Administration, commerce et informatique de vivre une expérience unique et enrichissante;

**CONSIDÉRANT** que ce projet permet le développement chez les étudiants des attitudes professionnelles telles : la flexibilité, l'adaptabilité et l'ouverture sur le monde;

**CONSIDÉRANT** que ce projet permet aux étudiants de croire en leurs capacités et de concrétiser un projet de grande envergure;

**CONSIDÉRANT** l'investissement et l'implication des enseignantes dans un projet visant la réussite de l'élève par un projet innovant;

Il est proposé par Madame Marie Claude Noiseux appuyé par Monsieur Pierre Lavoie

**QUE** le Conseil des commissaires décerne une mention de félicitations à Mesdames Maryse Mercier, Claire Paradis et Virginie Côté, enseignantes en Administration, Commerce et Informatique (ACI) au Centre régional intégré de formation (CRIF) pour leur engagement dans la mise en place du projet novateur qu'est le programme de Stages internationaux en comptabilité et secrétariat.

Adopté à l'unanimité.

20CC1718-034

#### 3.2 **PROJET POTAGER COMMUNAUTAIRE - CRIF**

**CONSIDÉRANT** l'implication et le dévouement de l'équipe de bénévoles de l'entreprise GE Aviation;

**CONSIDÉRANT** l'implication et le dévouement des enseignants du Centre intégré de formation (CRIF) ayant participé au projet;

**CONSIDÉRANT** les impacts positifs de ce projet sur les étudiants en Insertion sociale et sur la vie étudiante en général;

**CONSIDÉRANT** l'implication des étudiants Dany Laflamme et Maxime Nadeau inscrits au programme Électromécanique de système automatisé (ESA);

Il est proposé par Madame Marilyne Lafrance appuyé par Monsieur Marc Gagnon

**QUE** le Conseil des commissaires décerne une mention de félicitations à Messieurs Philippe Hébert, Boris Bhajun et Pierre-Luc Allain, Mesdames Lisa Auclair et Josée Pelletier, ainsi qu'aux étudiants en Insertion sociale et à l'équipe bénévole de GE Aviation.

Adopté à l'unanimité.

20CC1718-035

#### 3.3 **MESSIEURS DAVID SIMARD ET DAVID DUMAS, ENSEIGNANTS EN ÉDUCATION PHYSIQUE – ÉCOLE DE L'ASSOMPTION**

**CONSIDÉRANT** l'implication et le dévouement de ces enseignants envers les élèves de l'école de l'Assomption;

**CONSIDÉRANT** qu'ils sont proactifs dans la promotion de saines habitudes de vie à l'école;

**CONSIDÉRANT** leur implication dans le développement et la gestion des activités récréatives dans la cour d'école;

**CONSIDÉRANT** leur implication dans la mise sur pied d'un magasin sportif accessible durant les récréations et géré par des élèves de l'école;

**CONSIDÉRANT** leur implication dans les différents projets, concours ou tournois pour lesquels ils accompagnent les élèves;

Il est proposé par Madame Geneviève Perron appuyé par Madame Suzie Lambert

**QUE** le Conseil des commissaires décerne une mention de félicitations à Messieurs David Simard et David Dumas, enseignants d'éducation physique à l'école de l'Assomption.

Adopté à l'unanimité.

#### **4. AUDITIONS D'ÉLÈVES**

Nil.

#### **5. AUDITIONS DE CONTRIBUABLES ET DE DÉLÉGATIONS**

##### École alternative à Granby

Madame Joanie Lebrun Demers, un des parents fondateurs de l'école alternative à Granby, en appui à la même demande faite lors de la séance précédente, réitère le souhait que le Conseil des commissaires n'oublie pas le projet d'école alternative lorsqu'il prendra les décisions relativement à la réorganisation des secteurs de Granby.

Monsieur Paul Sarrazin reçoit cette demande et apportera les suivis lorsqu'il sera possible de le faire.

#### **6. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

20CC1718-036

##### **6.1 SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 26 SEPTEMBRE 2017**

Il est proposé par Monsieur Marc Gagnon appuyé par Monsieur Pierre Lavoie

**D'ADOPTER** le procès-verbal tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

##### **6.2 SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL**

Monsieur Eric Racine indique que les suivis ont été pris en compte par l'administration.

#### **7. ÉTUDE DES DOSSIERS**

##### **7.1 POLITIQUE 1.0 – ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE**

###### **7.1.1 PAROLE À LA PRÉSIDENTE**

Monsieur Paul Sarrazin fait un bref retour sur la nouvelle du jour soit le dégagement d'un excédent budgétaire de 2,4 M \$ au terme de l'exercice de 2016-2017. Cette somme permet à la Commission scolaire d'éponger son déficit accumulé et même de dégager un léger surplus de 295 K \$.

### 7.1.2 PAROLE AUX COMMISSAIRES

Madame Georgette Beauregard Boivin a participé à la 5<sup>e</sup> édition de la Nuit des Sans-abris à Waterloo, ainsi qu'aux activités organisés lors de cet événement.

Madame Marie-Josée Cornay informe les commissaires que la demande pour connaître les moyens de répartition des effectifs cadres dans les écoles est fréquente de la part des parents et qu'il serait souhaitable que la Direction générale puisse donner les explications pertinentes à cet effet. Monsieur Eric Racine répond qu'il pourra s'adresser au comité de parents à cet effet et présenter l'outil utilisé.

Monsieur Pierre Lavoie mentionne qu'il a participé à la 5<sup>e</sup> édition de la Nuits des Sans-abri à Granby.

Madame France Choinière indique qu'elle a participé à la Grande marche du Défi Pierre Lavoie, activité pour laquelle la commission scolaire est partenaire, et précise qu'il y avait au-delà de 1 500 marcheurs présents.

### 7.1.3 PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Il n'y a pas de commentaires de la part du directeur général.

20CC1718-037

### 7.1.4 CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES 2018

**CONSIDÉRANT** que la Loi sur les élections scolaires fixe à 10 le nombre de circonscriptions électorales pour la Commission scolaire du Val-des-Cerfs et ce, en conformité avec le nombre d'électeurs de son territoire évalué à 108 916 électeurs;

**CONSIDÉRANT** qu'une demande d'autorisation a été présentée au ministre, le 13 mars 2017, pour établir 2 circonscriptions supplémentaires;

**CONSIDÉRANT** qu'en date du 17 mai 2017, la Commission scolaire du Val-des-Cerfs a reçu l'autorisation du ministre d'accroître le nombre de circonscriptions à 12;

**CONSIDÉRANT** qu'un projet de division des circonscriptions électorales a été adopté par le Conseil des commissaires, lors de la séance publique du 23 mai 2017 (Résolution # 19CC1617-118), conformément à l'article 7.5 de la Loi sur les élections scolaires;

**CONSIDÉRANT** l'avis public paru en date du 7 juin 2014, annonçant une consultation sur le projet de division des circonscriptions électorales;

**CONSIDÉRANT** les résultats de ladite consultation et l'analyse subséquente;

Il est proposé par Monsieur Pierre Lavoie appuyé par Madame Georgette Beauregard Boivin

# 36-01-30-001

**D'ADOPTER** la division des circonscriptions électorales telle que présentée.

#### **Circonscription électorale 01 (8 430 électeurs)**

Comprend les municipalités suivantes : Farnham (V), Sainte-Sabine (M), Saint-Ignace-de-Stanbridge (M) et Notre-Dame-de-Stanbridge (M).

#### **Circonscription électorale 02 (7 564 électeurs)**

Comprend les municipalités suivantes : Bedford (V), Dunham (V), Stanbridge East (M), Stanbridge Station (M), Saint-Armand (M), Pike River (M), Bedford (CT) et une partie de la Ville de Cowansville délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale ouest et de la Rue de la Rivière, cette rue, le boulevard Jean-Jacques-Bertrand jusqu'à la limite municipale, la limite municipale sud, le boulevard Jean-Jacques-Bertrand, la limite municipale est, nord puis ouest jusqu'au point de départ.

**Circonscription électorale 03 (7 935 électeurs)**

Comprend les municipalités suivantes : Sutton (V), Lac-Brome (V), Brome (VL), Abercorn (VL), Bolton-Ouest (M) et Frelighsburg (M).

**Circonscription électorale 04 (9 234 électeurs)**

Comprend la Municipalité d'East Farnham et une partie de la Ville de Cowansville délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale ouest et de la Rue de la Rivière, cette rue, le boulevard Jean-Jacques-Bertrand jusqu'à la limite municipale sud, cette limite, le boulevard Jean-Jacques-Bertrand, la limite municipale est, nord puis ouest jusqu'au point de départ.

**Circonscription électorale 05 (9 607 électeurs)**

Comprend la Ville de Bromont, la Municipalité de Brigham et une partie de la ville de Granby délimitée comme suit : à partir d'un point situé à la jonction de la limite municipale ouest et de l'Autoroute des Cantons-de-l'Est, cette limite municipale, le boulevard David-Bouchard Sud la ligne à haute-tension, la limite municipale est et l'Autoroute des Cantons-de-l'Est jusqu'au point de départ.

**Circonscription électorale 06 (9 746 électeurs)**

Comprend les municipalités suivantes : Waterloo (V), Warden (VL), Shefford (CT) et Saint-Joachim-de-Shefford (M).

**Circonscription électorale 07 (9 992 électeurs)**

Comprend une partie de la Ville de Granby délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la rivière Yamaska Nord, et de la limite municipale est, cette limite municipale est, la ligne à haute-tension, la rivière Yamaska Nord, la rue Simonds Sud, la rue Denison Ouest, la rue Denison Est, la rue de la Gare, le Lac Boivin, la rivière Yamaska Nord jusqu'au point de départ.

**Circonscription électorale 08 (9 551 électeurs)**

Comprend les municipalités suivantes : Roxton Pond (M), Saint-Alphonse-de-Granby (M) et Sainte-Cécile-de-Milton (M) de même qu'une partie de la Ville de Granby délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre du boulevard David-Bouchard Sud et de la limite municipale sud, cette limite municipale sud, ouest puis nord, le chemin Milton, la rue Principale, le boulevard David-Bouchard Sud jusqu'au point de départ.

**Circonscription électorale 09 (8 882 électeurs)**

Comprend une partie de la Ville de Granby délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la rue Denison Ouest et de la rue Simonds Sud, cette rue, la rue Cowie, la rue Irwin, la rue Maisonneuve, la rue Simonds Sud, la rue Principale, la rue Robinson Sud, la rue Denison Ouest jusqu'au point de départ.

**Circonscription électorale 10 (8 973 électeurs)**

Comprend une partie de la Ville de Granby délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la rue Principale et du chemin Milton, ce chemin, la limite municipale nord puis est, la rivière Yamaska Nord, le Lac Boivin, le prolongement du boulevard Leclerc Est (incluant la rue de l'Estrie), ce boulevard, la rue Saint-André Est, la rue Dufferin, le boulevard David-Bouchard Nord, la rue Principale jusqu'au point de départ.

**Circonscription électorale 11 (9 605 électeurs)**

Comprend une partie de la Ville de Granby délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la rue Cowie et de la rue Simonds Sud, cette rue, la rivière Yamaska Nord, la ligne à haute-tension, le boulevard David-Bouchard Sud, le boulevard David- Bouchard Nord, la rue Dufferin, le boulevard Leclerc Ouest, la rue Principale, la rue Simonds Sud, la rue Maisonneuve, la rue Irwin, la rue Cowie jusqu'au point de départ.

**Circonscription électorale 12 (9 397 électeurs)**

Comprend une partie de la Ville de Granby délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la rue Principale et du boulevard Leclerc Ouest, ce boulevard, la rue Dufferin, la rue Saint-André Est, le boulevard Leclerc Est, son prolongement (excluant la rue de l'Estrie), le Lac Boivin, la rue de la Gare, la rue Denison Est, la rue Denison Ouest, la rue Robinson Sud, la rue Principale jusqu'au point de départ.

**Pour : 12****Contre : 2****Abstention : 3**

Adopté à la majorité.

**7.2 RÈGLEMENT 2 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE**

20CC1718-038

**7.2.1 COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE – NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE**

Madame Marie Claude Noiseux dénonce son intérêt et quitte la salle.

**CONSIDÉRANT** le *Règlement 2 - Code d'éthique et de déontologie* adopté à la séance ordinaire du 17 février 2015, à la suite de la consultation;

**CONSIDÉRANT** que ce Règlement prévoit la formation d'un Comité d'éthique et de déontologie, composé de trois personnes, soit du président(e), ayant cumulé au moins dix ans de pratique en tant que juriste, ainsi que deux membres, un ancien commissaire et un ancien gestionnaire du domaine scolaire;

**CONSIDÉRANT** que le mandat du comité est d'examiner toute plainte jugée fondée à l'égard d'un commissaire suite à une allégation de contravention à ses dispositions et d'imposer une sanction le cas échéant;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil des commissaires doit, dans les 90 jours de la première séance convoquée conformément à l'article 154 de la *Loi sur l'instruction publique*, nommer par résolution les membres du Comité d'éthique et de déontologie;

**CONSIDÉRANT** une vacance à la présidence survenue en septembre 2017;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité permanent de gouvernance et d'éthique de la *Commission scolaire du Val-des-Cerfs*;

**CONSIDÉRANT** les modalités prévues au *Règlement 2 - Code d'éthique et de déontologie* du processus de gouvernance;

Il est proposé par Madame Geneviève Perron et appuyé par Monsieur Pierre Lavoie

**DE NOMMER** M<sup>e</sup> Madeleine Lemieux à titre de présidente, afin de combler le poste de président laissé vacant au Comité d'éthique et de déontologie des commissaires de la *Commission scolaire du Val-des-Cerfs*.

**DE CONFIRMER** la poursuite du mandat de Madame Diane Miron, ancienne commissaire, et de Monsieur Maurice Plante, ancien gestionnaire scolaire, conformément à la résolution # 17CC1415-076, adoptée en séance publique du 17 février 2015.

Adopté à l'unanimité.

Madame Marie Claude Noiseux revient pour la suite de la séance.

20CC1718-039

### 7.2.2 COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE - RÉMUNÉRATION

**CONSIDÉRANT** le *Règlement 2 - Code d'éthique et de déontologie* adopté à la séance ordinaire du 17 février 2015, suite à la consultation;

**CONSIDÉRANT** la nouvelle composition du Comité d'éthique et de déontologie, à la suite du poste laissé vacant par le départ du président;

**CONSIDÉRANT** que ce Règlement prévoit que la rémunération des membres dudit comité est fixée par résolution;

**CONSIDÉRANT** la résolution *Comité d'éthique et de déontologie – rémunération* (# 17CC1415-077) adoptée le 17 février 2015;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité permanent de gouvernance et d'éthique de la *Commission scolaire du Val-des-Cerfs*;

**CONSIDÉRANT** la *Règle de gestion relative aux frais de déplacement et de séjour* en vigueur à la *Commission scolaire du Val-des-Cerfs*;

Il est proposé par Monsieur Claude Dubois et appuyé par Monsieur Claude Nadeau

**DE FIXER** la rémunération des membres du comité d'éthique et de déontologie à :

- deux cent vingt-cinq dollars (225,00 \$) par heure pour le/la président(e);
- cent dollars (100,00 \$) par heure pour les deux autres membres;

**DE REMBOURSER** les dépenses des membres du Comité d'éthique et de déontologie encourues dans le cadre de leur mandat conformément à la *Règle de gestion relative aux frais de déplacement et de séjour* en vigueur à la *Commission scolaire du Val-des-Cerfs*.

Adopté à l'unanimité.

### 7.3 RÈGLEMENT 3.1 – PLANIFICATION FINANCIÈRE ET BUDGÉTISATION

20CC1718-040

#### 7.3.1 ÉTATS FINANCIERS 2016-2017 ET RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE

**Monsieur Paul Sarrazin invite Monsieur Marc Blanchette, de Raymond Chabot Grant Thornton à présenter le rapport annuel d'audit des états financiers de la commission scolaire.**

**CONSIDÉRANT** l'application de l'article 286 de la *Loi sur l'Instruction publique* ;

**CONSIDÉRANT** l'analyse faite en séance de travail du Conseil des commissaires, le 24 octobre 2017;

Il est proposé par Monsieur Pierre Lavoie appuyé par Madame Jeannine Barsalou

# 36-01-30-002

**DE PRENDRE ACTE** du dépôt des états financiers et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2017.

Adopté à l'unanimité.

## 7.4 RÈGLEMENT 3.2 – SITUATION ET ACTIVITÉS FINANCIÈRES

20CC1718-041

### 7.4.1 CONTRAT DE SERVICES – ACCÈS INTERNET DÉDIÉ

**CONSIDÉRANT** le Règlement (4) de délégation de fonctions et pouvoirs au Conseil des Commissaires ;

**CONSIDÉRANT** que le Règlement (4) stipule que lors de la modification d'un contrat pour l'acquisition de biens et de services ou la réalisation de travaux de construction lorsque la modification occasionne, même cumulativement, une dépense supplémentaire de plus de 10% du montant initial ;

**CONSIDÉRANT** que les besoins sont démontrés par le directeur général adjoint et directeur du Service des technologies de l'information et organisation scolaire et du transport scolaire ;

**CONSIDÉRANT** qu'un ajout de la capacité de la bande passante est demandée, contrat initial de 500 Mbps (ajout de 250 Mbps pour la dernière année du contrat, et ce, pour une valeur de 5 400,00 \$) ;

**CONSIDÉRANT** que la modification du contrat entraîne une dépense supplémentaire de plus de 19% ;

**CONSIDÉRANT** qu'une autorisation est nécessaire afin de procéder à une modification au contrat ;

Il est proposé par Monsieur Serge Poirier appuyé par Monsieur Marc Gagnon

**D'AUTORISER** la dépense supplémentaire de 5 400,00 \$ pour la dernière année du contrat.

Adopté à l'unanimité.

20CC1718-042

### 7.4.2 OCTROI DE CONTRAT – SERVICES DE VOYAGE ALLEMAGNE ET ITALIE 2018 – ÉCOLE WILFRID-LÉGER

**CONSIDÉRANT** le Règlement (4) de délégation de fonctions et pouvoirs au Conseil des Commissaires ;

**CONSIDÉRANT** que le Règlement (4) stipule que lors de la modification d'un contrat pour l'acquisition de biens et de services ou la réalisation de travaux de construction lorsque la modification occasionne, même cumulativement, une dépense supplémentaire de plus de 10% du montant initial ;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public fait, l'ouverture, l'analyse des soumissions;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres fondé sur une adjudication selon le prix le plus bas, conformément aux règles de la Loi sur les contrats des organismes publics et des règlements en découlant sur les contrats de services ;

**CONSIDÉRANT** que la modification du contrat entraîne une dépense supplémentaire de plus de 27,5% ;

**CONSIDÉRANT** qu'une autorisation est nécessaire afin de procéder à une modification au contrat ;

Il est proposé par Madame Georgette Beaugard Boivin appuyé par Monsieur Marc Gagnon

**D'OCTROYER** un contrat de services pour un voyage à l'agence A+ inc. de Québec, pour un montant de 115 665,00 \$ non taxable, conformément aux documents déposés.

Adopté à l'unanimité.



## 7.5 RÈGLEMENT 4 – DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE POUVOIRS AU COMITÉ EXÉCUTIF ET AUTRES

20CC1718-043

### 7.5.1 CALENDRIER DE CONSULTATION 2017-2018

**CONSIDÉRANT** que, conformément à la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire doit procéder annuellement à plusieurs consultations, en fonction des dossiers des services administratifs ;

**CONSIDÉRANT** que, par cette démarche, l'avis des organismes consultatifs est sollicité ;

**CONSIDÉRANT** l'importance pour la Commission scolaire d'entendre l'opinion des organismes consultatifs ;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu du *Règlement 4 – Délégation de fonctions et pouvoirs au Comité exécutif et autres*, un calendrier des consultations prévues doit être présenté au Conseil des commissaires ;

Il est proposé par Monsieur Marc Gagnon appuyé par Monsieur Claude Dubois

# 36-01-30-003

**DE PRENDRE ACTE** du calendrier de consultation 2017-2018.

Adopté à l'unanimité.

## 8. CONSENTEMENT MUTUEL

Nil.

## 9. COMMUNICATION ET APPUI

Nil.

## 10. AUTO-ÉVALUATION

*En quoi les décisions prises ce soir auront-elles un impact sur l'apprentissage des élèves ?*

20CC1718-044

## 11. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Madame Marie Claude Noiseux et appuyé par Monsieur Claude Nadeau

**DE LEVER** la séance ordinaire à 20 h 07.

Adopté à l'unanimité.

---

Président

“

“

“

“

“

“

“

“

“

“

“

“

---

Secrétaire générale

“

“

“

“

“

“

“

“

“

“

“

“